

Le budget

l'aide sociale au seuil des besoins de base et si on mettait en oeuvre ce programme destiné à aider les pauvres qui travaillent.

L'autre question qui me préoccupe concerne les garderies et le programme du Régime d'assistance publique du Canada à cet égard. Le comité avait recommandé que le plafonnement à 5 p. 100 des dépenses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, qui s'applique aux trois provinces qui ne bénéficient pas de la péréquation, soit supprimé dans le cas des garderies subventionnées. Le ministre ne l'a pas fait, et c'est regrettable. Il a estimé ne pas avoir assez d'argent. Je ne pense pas que cela représente un bien gros montant à l'heure actuelle. Nous consacrons maintenant 275 millions de dollars aux garderies subventionnées. Si on supprimait le plafond, je ne pense pas que trop de provinces pourraient en profiter pour augmenter exagérément ce montant, quoique, bien sûr, certaines provinces comme l'Ontario récupéreraient quelque chose parce qu'elles ont droit à une forte proportion des fonds du RAPC.

J'estime qu'à long terme, le programme se développerait lentement et que le nombre de places augmenterait graduellement. Ayant travaillé sur cette question depuis 1972 à Toronto, je sais qu'il faut du temps pour construire des garderies et former le personnel. L'augmentation serait graduelle.

Ce programme est axé sur le revenu. Il vient en aide aux plus démunis et à ceux qui veulent travailler. Je crois fermement que nous devrions l'accroître et aider les provinces, car ce sont elles qui l'ont créé, à le développer. Nous avons également recommandé diverses mesures pour inciter les entreprises, les écoles et les églises à s'intéresser à la question des garderies ainsi qu'à contribuer à fournir de l'espace et à abaisser les coûts d'exploitation, de manière que les coûts des garderies soient abordables pour beaucoup de familles.

Dans ma collectivité, toutes les écoles, primaires et secondaires, ont une garderie. Ceux qui peuvent y aller n'ont pas besoin de subvention. Il y a bien peu de places subventionnées à Toronto. Je trouve personnellement révoltant que des gens qui doivent travailler pour échapper à la pauvreté n'aient pas droit à la subvention qui leur permettrait de faire garder convenablement leurs enfants. Dans un quartier comme le mien, il y a très peu de gens qui gardent les enfants à la maison. Ce n'est donc pas vraiment possible de faire garder ses enfants chez la

voisine et, bien sûr, étant donné le revenu moyen des habitants de ce genre de quartier, de nombreuses familles n'auraient pas droit à une bien grosse déduction pour frais de garde d'enfants. Je pense donc que le programme de garderies subventionnées est extrêmement important, si l'on veut aider les gens à travailler.

Nous avons aussi recommandé que la déduction pour frais de garde d'enfants soit convertie en crédit d'impôt pour enfants remboursable. Si j'ai bien compris, les chiffres du ministère des Finances étaient plutôt décourageants. Je le répète, selon moi, tant que des frais seront imposés, ce ne sera pas tout le monde qui se prévaudra de cette possibilité. Les gens qui veulent rester au foyer avec leurs enfants en bas âge arrangeront leur horaire en conséquence et profiteront de leurs vacances et des autres congés possibles. Je ne crois pas que des sommes faramineuses soient en jeu. J'espère donc que notre comité examinera plus à fond cette affaire. Je n'ai certainement pas l'intention d'en rester là.

Je pense que nous avons franchi un pas important et que ceux qui disent que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps accordé à la députée est écoulé.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je me réjouis beaucoup moi aussi de ce qu'on recoure à la fiscalité pour assurer un revenu uniforme, ne serait-ce qu'au moyen de prestations pour enfants, au début du moins. Il est probable que, faute de toute stimulation de l'économie, on devra probablement en verser l'an prochain à tous les assistés sociaux du Canada. Ce sera peut-être un début de revenu garanti. Ce n'est pour le moment qu'un début de prestations garanties pour enfants.

• (1650)

Toutefois, je me rends compte que le bénéficiaire d'une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada dont la pension s'accroît chaque année en fonction de l'indexation ou des hausses prévues, voit ses allocations familiales réduites d'autant, en Nouvelle-Écosse sinon en Ontario. Les allocations familiales sont réduites d'un montant équivalent à la hausse de la pension. C'est automatique. Les services sociaux provinciaux défalquent immédiatement ce montant. Le député peut-il faire quelque chose pour amener le ministre à faire comprendre aux provinces, comme l'a si bien dit ici le député, que cela doit constituer une aide additionnelle?